

Synthèse

Gunther Capelle-Blancard ouvre la commission en rappelant un objectif fort du moyen terme 2014-2018 du Cnis, à savoir favoriser l'accès aux données bancaires et financières, dans un contexte où les banques et les marchés sont critiqués pour leur manque de transparence. Ce sujet est donc développé en première partie de la commission. Un point thématique sur l'épargne salariale est ensuite effectué. En clôture, les propositions d'avis du moyen terme concernant le système financier et le financement de l'économie sont discutées, avant leur examen en janvier 2014 par l'Assemblée plénière du Cnis.

Olena Havrylchuk (Université de Nanterre, Cepii), dresse un panorama international de l'**accès aux données bancaires** individuelles. Ces données – la plupart du temps confidentielles – sont de deux types : données individuelles sur les états financiers des banques (bilans, comptes de résultat, éléments prudentiels, ...) collectées par les banques centrales, et données sur les emprunteurs via, notamment, les registres de crédit. Ces données collectées par les banques centrales sont très utiles : elles sont plus précises, régulières et détaillées que les données « privées » commercialisées – telles celles de la base de données Bankscope. Elles permettent de mener des études qu'il serait impossible de réaliser avec des données plus agrégées. Pire, l'utilisation des seules bases de données « privées » peut aboutir à des constats économiques erronés, et donc mal orienter les politiques économiques.

L'accès aux données individuelles sur les banques varie beaucoup selon les pays : aux États-Unis, la Fed met en ligne sur son site toutes les données individuelles, non anonymisées, accessibles dès lors à tout à chacun, et non aux seuls chercheurs. En Europe, parmi les banques centrales offrant un accès aux données bancaires, les procédures ne sont pas toujours explicites ni connues (absence de publicité). Enfin, certains pays, dont la France, accordent un accès limité, selon des procédures formelles peu connues, ou encore pas d'accès du tout (Pologne, Suisse). Sur les données des emprunteurs, la situation est encore plus compliquée, car les registres de crédit ne sont que rarement constitués par les banques centrales. Toutefois, l'accès est de plus en plus facile, et de nouvelles législations (Belgique, Grande-Bretagne) vont permettre aux chercheurs externes d'accéder plus facilement aux données individuelles bancaires.

Renaud Lacroix (Banque de France) présente ensuite la situation française. Avant 2012, la Banque de France ne disposait d'aucune procédure de mise à disposition de ses données : le système était opaque. Depuis, la Banque a engagé une démarche d'ouverture progressive aux chercheurs, en cherchant à gérer les risques juridiques et limiter les coûts. La demande des chercheurs est examinée par une instance collégiale. Les données livrées respectent le secret statistique. Le délai de traitement varie de 4 à 7 mois, et cela représente un coût de mise en œuvre important pour la Banque de France, pour laquelle la question de la facturation devra être examinée. Par ailleurs, pour parfaire son offre de données publiques, la Banque accroît fortement le volume des données détaillées diffusées sur son site internet, et enrichit de manière permanente la diffusion de séries statistiques.

Gunther Capelle-Blancard demande s'il ne serait pas possible que la Banque de France fasse davantage de publicité sur cette nouvelle procédure encore très peu utilisée. Michel Boutillier (Université de Nanterre) apprécie les améliorations et le détail accru des données sur le site internet de la Banque, mais déplore le manque de données gérées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui dispose d'un régime juridique spécifique, selon lequel ses données ne sont pas utilisables par les chercheurs externes. Anne-Laure Delatte (Cnrs, OFCE), dans le cadre d'un travail de recherche sur les leviers bancaires, déplore quant à elle le temps consacré à obtenir des données en Europe, alors qu'elles sont immédiatement disponibles aux États-Unis. La mise en place de stratégies de contournement, via l'utilisation de *proxis* avec des données de marché plus aisément accessibles mais coûteuses, est de ce fait souvent nécessaire. Clémentine Gallès (Société Générale) souligne enfin l'importance d'une transparence accrue dans l'accès aux données, qui intéressent également la recherche privée.

La commission aborde ensuite l'**accès aux données de marchés financiers**. Dominique Leblanc (IODS - Insead Oee Data Services) présente la société IODS, fournisseur de données privées. IODS a été créé fin 2010, sur le modèle de Wharton développé aux États-Unis, qui disposait alors d'un organisme alimentant plusieurs centaines d'universités en données de marché essentiellement nord-américaines. IODS négocie des prix serrés voire « discountés » avec les principaux « data sellers » (Bloomberg, Reuters, ...), qui eux-mêmes s'intéressent peu à la recherche académique, jugée peu profitable. IODS développe ensuite de nombreuses bases de données sur les marchés (actions européennes, indices, cours de change, opérations sur titres, obligations, ...) et les met à disposition de clients souscripteurs académiques via un abonnement. IODS développe aussi ses propres indices et propose également des solutions sur mesure. Dominique Leblanc

souligne que la directive MIFID a conduit à une fragmentation accrue des marchés, avec l'apparition de nouvelles plateformes de négociation dont les « dark pools » ; de ce fait, la consolidation d'un marché sur un produit financier déterminé est devenue plus difficile. Les volumes ont également explosé avec la montée en puissance du trading haute fréquence (THF), d'où des bases de données devenues très volumineuses.

Arguant du fait que toutes les études montrant l'innocuité du trading haute fréquence sont financées par ces mêmes organismes de THF, Gunther Capelle-Blancard souligne l'importance de ces données, pour permettre de répondre à un enjeu public en termes de régulation financière.

Carine Romey (AMF) explique sur ce point qu'un contrat de coopération a été conclu en août 2013 avec Eurofidai (Cnrs) pour alimenter le projet [BEDOFIH](#) (base européenne de données financières à haute fréquence). Le traitement de l'anonymisation est un problème pour l'Autorité en termes de coûts. Ces données seront donc diffusées par Eurofidai auprès notamment des chercheurs, après conclusion d'accords, et sont établies à partir des données anonymisées reçues par l'AMF de la part d'Euronext pour les marchés réglementés, complétées notamment par le reporting réglementaire des PSI (Prestataires de services d'investissement) français et étrangers sur l'ensemble de leurs transactions, y compris les transactions réalisées de gré à gré (OTC), dès lors que l'AMF a été désignée comme l'Autorité compétente sur le titre négocié.

Dominique Leblanc (IODS) pense que cela ne facilitera pas pour autant la consolidation des données sur l'ensemble des plateformes (y compris OTC) sur un instrument particulier. Toutefois, sur les marchés actions que l'AMF régule, l'Autorité consolide ces données pour avoir une vision globale de l'ensemble des transactions. L'AMF a également rappelé qu'elle n'est pas un producteur de statistiques mais qu'elle partage les préoccupations de la commission en termes de valorisation de la connaissance des statistiques existantes dans le domaine des données de marché. Enfin, Anne-Laure Delatte souligne le fossé entre la sophistication financière et la mise à disposition des données, empêchant de fait l'analyse proactive des problèmes que certains produits financiers peuvent engendrer après leur introduction.

La commission aborde ensuite la thématique de **l'épargne salariale**. Dominique Drouet (Cfdt) expose les besoins en statistiques dans ce domaine. Elle souligne l'intérêt des travaux de la Dares, et souhaiterait quelques statistiques supplémentaires sur les critères de l'intéressement, le niveau de couverture selon les secteurs d'activité, le degré d'alimentation de l'abondement par le salarié, les cas de déblocage, et avoir une mesure de l'impact de l'épargne salariale sur la masse salariale ou sur l'évolution des salaires selon les secteurs d'activité. Dans certains secteurs (agricoles, non marchands, fonction publique), les données manquent. Enfin, sur le nombre de salariés bénéficiant d'un PEE, elle constate un décalage entre les chiffres de la Dares et ceux de l'AFG, trois fois plus élevés.

Côté producteur, Karl Even (Dares) présente le dispositif de suivi statistique de l'épargne salariale et les sources associées : enquêtes annuelles Pipa, TPE, mais aussi Ecmoss, Réponse et sources administratives (Dads, Accoss). Il expose par ailleurs quelques résultats, qui permettent de répondre à certaines demandes exprimées par la Cfdt. En particulier, il apparaît que les primes d'épargne salariale représentent environ 5 % du salaire brut annuel quel que soit le quartile de revenu, ce qui laisserait penser que le montant des primes est proportionnel au salaire. Sur la question de la différence de niveau du nombre de bénéficiaires, il importe de distinguer les flux annuels (statistiques de la Dares) des encours (qui pourraient être appréhendés à l'aide de l'enquête Patrimoine de l'Insee). Cette dernière enquête pourrait également être mise à contribution pour examiner les cas de déblocage, autre préoccupation de la Cfdt.

Odile Bovar (Cnis) s'interroge sur l'allocation de l'épargne salariale entre les divers produits financiers. Maurice Aumage (Association pour la participation des salariés par l'actionnariat) déplore le manque d'informations sur les actionnaires salariés en France, à commencer par leur nombre. Un autre intervenant soulève la question de l'usage par ces mêmes actionnaires salariés de leur présence au conseil d'administration. Fabienne Rosenwald (Insee) propose qu'il soit tenu compte dans l'analyse de l'appartenance de l'entreprise aux groupes.

La séance se conclut par l'examen des **projets d'avis de moyen terme pour les années 2014-2018** de la commission.

Henry Cheynel suggère la mise en place de « tableaux de bord » pour répertorier l'ensemble des travaux, très riches, du Cnis et des producteurs. À ce sujet, Gunther Capelle-Blancard suggère la mise en place de notes d'informations légères sur quelques thématiques (épargne salariale, emploi dans le secteur financier, ...), en lien direct avec les producteurs d'informations (Dares, Banque de France, AMF, ...). Ces dernières permettraient en outre de faire le point sur les avis du moyen terme. Jacques Bournay (Cgt) souhaite que les producteurs fournissent leur programme de travail pour 2014, pour avoir une vision globale des travaux menés. Il s'interroge sur le devenir des publications du côté des assurances, et sur le profilage des groupes financiers. Pierre Audibert confirme que les programmes de travail de 2014 seront mis à disposition.